

E 2001 (B) 1/7

Le Département politique à l'Ambassade de France à Berne

AMb 11/225/1

Berne, 6 décembre 1918

Le Département Politique Fédéral a appris que les Autorités Françaises ont pris récemment des mesures très sévères à la frontière entre la Suisse et l'Alsace. Il s'agit principalement de refus de visa de passeports, de suppression du trafic, d'interruption des conduites électriques et téléphoniques ainsi que de la sonnerie entre les gares de Bâle-St. Jean et St. Louis.

De tout temps, les rapports économiques et industriels ont été très suivis et très importants entre la ville de Bâle et l'Alsace méridionale, où un grand nombre d'usines et d'établissements bâlois possèdent des succursales. L'interruption des relations entre la ville et la région avoisinante dont elle forme et a formé un centre important cause à toutes deux un préjudice considérable.

Le Gouvernement Bâlois, soucieux du maintien de ces relations traditionnelles et de ses excellents rapports historiques avec la France, s'est adressé au Gouvernement Fédéral en vue d'obtenir son intervention en cette affaire.¹

Le Département Politique aime à espérer que l'Ambassade de France voudra bien consentir à prier le Gouvernement de la République d'étudier les mesures qui pourraient être prises pour que, durant la période transitoire actuellement en cours et en dépit de la fermeture de la frontière, les communications nécessaires entre la ville et la région avoisinante de l'Alsace demeurent assurées.²

1. Cf. n° 30.

2. Par télégramme n° 71 du même jour, la Division des Affaires étrangères du Département politique a chargé la Légation de Suisse à Paris d'entreprendre des démarches dans le sens de cet aide-mémoire auprès du Ministère des Affaires étrangères, cf. E 2001 (B) 1/7.